

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

167-168 | 2003

Passages à l'âge d'homme

Seul ou tous ensemble ?

Dynamique des classes d'âge dans les cités de l'île de Ngazidja, Comores

Sophie Blanchy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/21511>

DOI : 10.4000/lhomme.21511

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2003

Pagination : 153-186

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Sophie Blanchy, « Seul ou tous ensemble ? », *L'Homme* [En ligne], 167-168 | 2003, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/21511> ; DOI : 10.4000/lhomme.21511

Seul ou tous ensemble ?

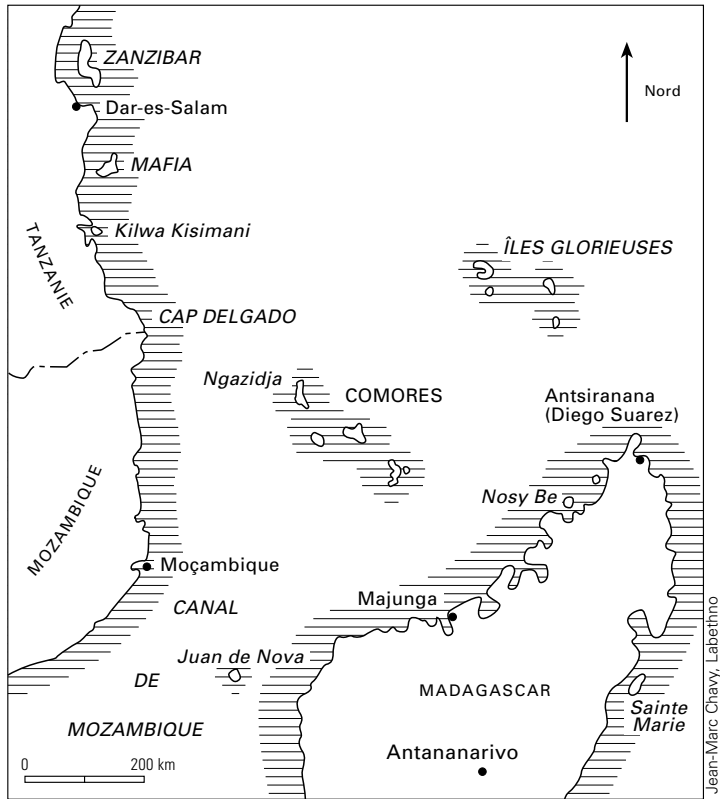
Dynamique des classes d'âge dans les cités de l'île de Ngazidja, Comores

Sophie Blanchy

LES QUATRE îles de l'archipel des Comores (carte 1) ont connu une organisation en classes d'âge plus ou moins bien conservée de nos jours. Le système d'âge a pratiquement disparu dans l'île de Mayotte, mais il est resté très actif à Ngazidja (la Grande Comore) (carte 2) où l'on trouve une combinaison de principes rarement attestée ailleurs : au sein d'un réseau de cités, d'authentiques classes d'âge masculines s'entremêlent avec une hiérarchie de matrilignages et des catégories sociales endogames, et coexistent avec la pratique de l'islam. Le système d'âge établit une distinction entre des promotions masculines successives, et une différence de statut entre « enfants » et « adultes » sociaux consécutive au rituel du Grand Mariage. Aujourd'hui, dans la majorité des villes, l'évolution des institutions semble avoir relégué les classes d'âge au deuxième plan, derrière une échelle de statuts acquis individuellement. Mais l'examen du système d'âge dans les quelques villes où il a gardé toute sa pertinence permet de mieux comprendre la logique des institutions coutumières de Ngazidja.

Nous chercherons à dégager les principaux modèles actuels du système d'âge qui, selon les cités, se combinent différemment avec les autres principes de la hiérarchie sociale. Les configurations locales relèvent cependant d'un ensemble idéologique commun et les modalités de chacune d'entre

Cette étude est fondée sur des recherches menées depuis 1995 en collaboration avec les chercheurs du Centre national de documentation et de recherche scientifique des Comores : Masséande Allaoui, Moussa Saïd, Moussa Issihaka, Damir ben Ali, Boinaidi El Ghanyou, Yahaya Ibrahim que je remercie (voir aussi leurs travaux en bibliographie). Je remercie également Kamaria Yousouf, Ahmed Abdou et Bindjad Ismaila pour leur aide. Mes missions à Ngazidja ont été financées par le GDR 115 du CNRS et par le Laboratoire Dynamique religieuse et pratiques sociales (Clermont-Ferrand). Ce travail a beaucoup bénéficié des journées d'études de l'atelier « Âge et génération », organisées en 1996, 1998 et 1999 au Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (Paris X-Nanterre) par Anne-Marie Peatrik.



Carte 1 L'océan Indien occidental

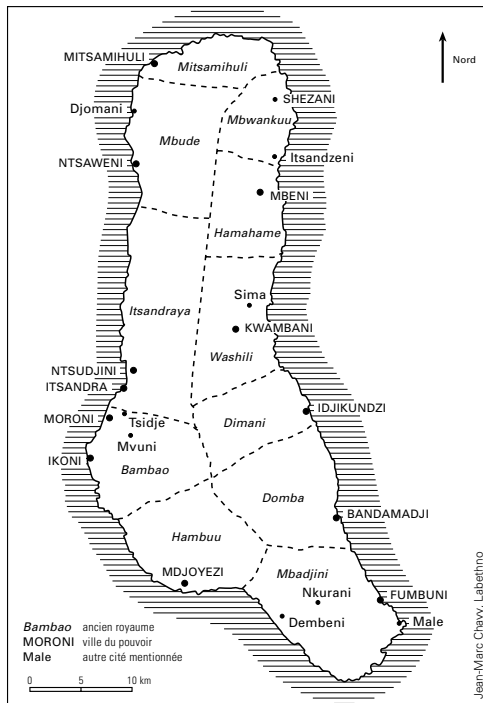
elles se précisent quand on les rapproche. Une saisie exhaustive étant impossible dans le cadre d'un article, nous n'en posons ici que les premiers jalons. Nous présenterons les échelons d'âge et de statut en partant du modèle le plus connu dans lequel le rituel dit du Grand Mariage apporte une rupture et une discontinuité durable, la progression ne se faisant plus alors selon les statuts prescrits par la classe d'âge mais selon des statuts acquis individuellement. Puis nous décrivons le système d'âge à progression continue dans lequel le Grand Mariage, s'il diversifie les règles de progression des classes, n'en modifie pas le principe. Beaucoup moins bien connu, il a été observé dans les villes de Dembeni et de Mdjoyezi. Son analyse apporte un nouvel éclairage sur le modèle à rupture.

Cette façon de procéder permettra d'engager une première réflexion sur la dynamique des classes d'âge dans la société comorienne. La mise en regard de la progression des classes et de l'avancement des individus aide à comprendre comment s'agencent les principes contraires d'égalité et d'inégalité qui « travaillent » la classe d'âge (*beya*) et le système d'âge (*hirimu*), et informent les autres institutions : les catégories sociales endogames, la

société de la Cité (*mdji*), les Maisons (*daho*, pl. *malaho*), groupes matriliéaires et matrilocaux. La continuité de ces principes, à l'œuvre dans toute les sphères de la société, fournit les cadres d'une hypothèse d'ensemble ; le système d'âge, arène publique où les acteurs consentent à s'engager dans une compétition et des échanges où se joue leur honneur, concourt à la cohésion de cette société particulièrement hiérarchisée et diversifiée.

Éléments de l'organisation sociale

Quelques repères utiles sont fournis par l'archéologie et l'histoire. L'archipel fut peuplé depuis le IX^e siècle par des Africains d'origine bantou qui entretenaient des contacts commerciaux avec la côte africaine et le Moyen-Orient (Hadramawut, golfe Persique). Les premières cités de l'île



Carte 2 Ngazidja (la Grande Comore)

de Ngazidja furent fondées par des hommes qui portaient le titre de *fey*, chefs « païens » réputés pacifiques qui avaient autorité sur leur lignage et leurs serviteurs. Puis des chefs nommés *bedja* vainquirent les *fey*, prirent leurs villes et combattirent entre eux pour agrandir leurs territoires respectifs. L'islam est attesté dès le XI^e siècle par les traces des premières mosquées. Au XV^e siècle arrivèrent de la côte swahili de nouveaux maîtres musulmans, se disant originaires de Shiraz en Perse, qui chassèrent les *bedja* ou s'allièrent avec eux par mariage, ce qui donna naissance aux dynasties locales. Ils organisèrent les royaumes en conquérant les territoires de plusieurs chefferies et hiérarchisèrent les cités par le truchement de la distribution « tatillonne » de morceaux des bœufs sacrifiés à certaines fins, comme le rapportent par exemple les traditions du Mbadjini, royaume du sud : ce trait décisif, qui apparaît dans l'histoire de la fondation du royaume, reste aujourd'hui la marque de la hiérarchie des lignages qui détermine, dans les partages, le rang des hommes qui ont fait leur Grand Mariage. Le principe de transmission matriliéaire fut conservé ; il

s'accompagna d'une islamisation croissante et d'une différenciation sociale de plus en plus marquée (formation de lignages princiers, populations serviles amenées d'Afrique). À la fin du XIX^e siècle, le protectorat français entraîna la déposition des derniers rois. Les Comores devinrent une colonie française en 1912, et, à l'exception de Mayotte, déclarèrent leur indépendance en 1975.

La société de l'île de Ngazidja est divisée en catégories hiérarchisées et endogames. Les agriculteurs-éleveurs, nommés Gens du pays, *wandru wa ntsi*, constituent la classe dominante d'où émergent les lignages princiers qui sont aussi les grands propriétaires terriens. Les Pêcheurs, *walozi*, n'ont ni terres ni troupeaux. Leur métier, dépendant des caprices de la nature, les empêche de pratiquer régulièrement l'islam : c'est du moins l'argument des Gens du pays, qu'il n'est plus possible d'avancer aujourd'hui, pour justifier la mise à l'écart des Pêcheurs qui vivent dans des quartiers ou des villages distincts, et avec lesquels il est impossible de conclure des mariages. Les Serviteurs, *warumwa*, autrefois cantonnés dans leurs quartiers ou installés dans des villages de plantations royales (*itrea*), n'étaient pas plus que les Pêcheurs recrutés pour la guerre ; on précise aussi « qu'ils n'avaient pas de lignage » (Chouzour 1982 : 36). Dans leur unités sociales respectives, Pêcheurs et anciens Serviteurs sont aujourd'hui organisés, à l'image des Gens du pays, en classes d'âge et selon la hiérarchie de leurs lignages. Les *sharifu* (pl. *mazarifu*), dotés de patrilignages remontant au Prophète, constituent une dernière catégorie. L'ethnographie utilisée ici a été relevée dans la catégorie des Gens du pays.

Au cours de l'histoire, les matrilignages (*hinya*) ont essaimé en divers points de l'île ; leurs branches, tout en gardant le souvenir de leur origine, ont parfois changé de nom sur le lieu de leur nouvelle installation. Les lignages sont représentés dans les villes sous forme de lignées utérines localisées nommées « ventres » (*mba*) et « maisons » (*daho*, pl. *malaho*), ce deuxième terme étant le plus usité (Blanchy 1992)¹. La Maison possède des biens propres transmis en ligne utérine, sorte de « matrimoine » foncier appelé *manyahuli*. La fille aînée, en principe seule promise au Grand Mariage, et le frère aîné qui remplacera son oncle utérin comme « chef de Maison » (*itswa daho*), sont les principaux héritiers du *manyahuli*, ensemble de terres indivises et inaliénables (Guy 1952, Le Guennec-Coppens 1987). Mais ils doivent assurer la subsistance de leurs cadets et, du fait de la résidence conjugale uxori locale, ils dotent leurs sœurs d'une maison et d'un champ vivrier.

La population masculine est partagée en deux grandes catégories générationnelles délimitées par la réalisation du Grand Mariage, les Fils de la

1. Nous écrivons Maison lorsque le terme désigne la lignée localisée et « maison » pour le foyer ou la résidence matrilocale du couple marié et des enfants.

cité (*wanamdji*) et les Pères (*wandru wababa*) ou Hommes accomplis (*wandru wadzima*), et se distribue dans des classes d'âge et des classes de statut. Le terme *mdji*, que l'on peut traduire par « cité », désigne trois niveaux où se combinent organisation territoriale et système politique : 1. la communauté territoriale entière, ville ou village (on précise parfois *mdji kamili*, « la cité entière ») ; 2. les subdivisions territoriales et sociales en quartiers identifiés par un nom propre (en moyenne trois par cité) ; 3. dans chacun de ces quartiers, des sous-groupes de vingt à quarante membres où les hommes mariés en Grand Mariage partagent entre eux, en tant qu'Accomplis, les bœufs abattus lors des fêtes coutumières². Dans cet article, « Cité », avec une majuscule, désigne l'entité homogène et endogame (niveau 2) correspondant au quartier (*mdaya*) ; c'est dans cet espace public que se mettent en scène, suivant un scénario et une distribution des rôles auxquels tous les acteurs consentent, la hiérarchie des lignages et le classement des hommes selon l'âge puis selon la distinction individuelle consécutive au Grand Mariage.

Les Maisons, lignées utérines localisées, sont ordonnées selon des rangs nommés *kazi* (pl. *makazi* ou *mahazi*). Ce mot ancien, devenu rare, signifie aussi « demeure » et « épouse » : il renvoie au premier critère de la hiérarchie des lignages qui est l'ordre d'installation sur le territoire, même si ce critère s'est trouvé par la suite modifié par la nécessité d'accueillir des alliés matrimoniaux et de leur céder la première place pour les convaincre de rester. Le terme *kazi*, plus globalement, fait référence à l'idée de hiérarchie, qu'elle soit celle des lignages ou celle des groupes endogames ; il désigne le rang et le pouvoir qui lui est attaché. Cet ordre est reconnu et l'on obtient facilement, dans chaque Cité, une liste qui fait l'unanimité³. Dans les faits, seul importe le pouvoir des quatre ou des six premiers lignages sur les huit à douze que compte la Cité. Les premiers font partie des fondateurs qui ont participé à son histoire ; les autres, arrivés par la suite, reçoivent lors du partage des bœufs des morceaux moins prisés.

Les classes d'âge et les classes de statut masculines sont appelées indifféremment *hirimu* ou *beya* (pl. *mabeya*). *Hirimu* renvoie plutôt au principe structurant et *beya*, au groupe qui occupe les divers échelons au cours du temps. Les deux mots désignent aussi l'individu membre de la classe d'âge.

Les femmes emploient cependant le mot *beya*, et parfois *hirimu*, dans un sens très particulier, pour désigner un type d'association de femmes mariées au sein de laquelle elles organisent des échanges coutumiers lors

2. Grâce aux enquêtes de Boinaidi El Ghaniyou à Itsandra (1988), nous disposons de données complètes sur les quatre cercles de partage *midji* (sing. *mdji*) qui rassemblent les Hommes accomplis de cette ville, dans la catégorie sociale des Gens du pays.

3. Les hiérarchies des lignages de plusieurs villes ont été décrites par Boinaidi El Ghaniyou 1988 ; Chouzour 1994 ; Ahamada Mmadi 1989 ; Ali Mohammed Ali 1989.

du mariage de leur frère puis de leur fille aînée. Après son Grand Mariage, la fille succède à sa mère dans le *beya*.

Le Grand Mariage est une succession de cérémonies particulières qui célèbrent une union matrimoniale, précédemment contractée par le bref rituel islamique du *niqqah*. Il ne peut se faire qu'entre deux « enfants » de la même Cité, souvent des cousins croisés ou des parents (*wanduhuze*), cela pour éviter, semble-t-il, la dispersion des biens échangés. Un autre type d'union existe : conclue sans célébration sociale particulière, elle est appelée mariage « en petite maison » par opposition à la « maison de la coutume » où la fille aînée est mariée en Grand Mariage⁴. Seule la première union d'une femme peut être célébrée en Grand Mariage⁵, alors que souvent l'homme s'est déjà marié « en petite maison » quand il n'était que Fils de la cité. S'il ne l'a pas répudiée, sa première épouse prend une certaine part aux fêtes par l'intermédiaire de leurs enfants communs. La polygamie est une pratique minoritaire, malgré sa licéité religieuse : les répudiations et les remariages sont plus fréquents. Lorsqu'on parlera ici de mariage, sans précision, il s'agira du Grand Mariage, étant entendu qu'un Fils de la cité, non marié en Grand Mariage, peut avoir une épouse « en petite maison » et des enfants légitimes⁶.

Le programme des fêtes apparaît comme une succession ostentatoire de grands repas, d'échanges des biens de valeur et d'abattages de bœufs dont la viande est distribuée sur place selon la hiérarchie locale en vigueur. Le calendrier est également ponctué par une série de concerts et de danses qui animent la vie culturelle et associative, et représentent les principales occasions d'amusement et de plaisir. Chaque fête de Grand Mariage est financée et organisée par un responsable qui fait partie des « marieurs » alors que les mariés, appelés « enfants » tout au long des fêtes, ont un rôle passif. La femme « est mariée par » (*nguloziwa na*) sa mère et par son frère, son père ou son oncle ; l'homme, par son père ou son oncle, et par sa sœur. Les parents, qui ont déjà célébré leur Grand Mariage, franchissent de nouvelles étapes individuelles en mariant à leur tour leurs enfants. La sœur aînée, par qui se perpétue le matrilineage, doit être mariée avant le frère. Celui-ci, en tant que responsable de la Maison dont il deviendra l'oncle maternel (*mdjomba*), sera marié par sa sœur qui organisera les fêtes féminines dans sa « maison de la coutume » (*daho la āda*)⁷.

4. Les Comoriens distinguent également un troisième type de mariage qui, par réaction et contestation de la « coutume », se réfère explicitement aux valeurs sociales de l'islam (Blanchy 1996, 2000).

5. Pour un commentaire sur cette règle et la valeur attribuée à la virginité de la fille dans les alliances, voir Blanchy 1999.

6. Il peut aussi, aujourd'hui, être en position d'autorité sociale, hors du cadre coutumier, grâce à sa profession (médecin, ministre).

7. L'ordre des mariages dans la fratrie contribue à la circulation de l'or donné par les maris à leur femme, et par les sœurs à leur frère (Blanchy 1996).

Le Grand Mariage a retenu jusqu'ici l'attention en cachant l'importance des classes d'âge qui le conditionnent, et ce d'autant plus que, dans le modèle le plus facilement observable, les classes d'âge semblent disparaître après le Grand Mariage de leurs membres. C'est pourquoi la comparaison d'au moins deux modèles distincts nous permettra de dégager les questions importantes.

Le modèle "à rupture"

Classes et échelons dans le modèle "à rupture"

Dans le modèle couramment décrit (tabl. 1), suivi par la majorité des villes aujourd'hui, le Grand Mariage représente une rupture dans le classement et dans le parcours d'un homme sur les échelons successifs (Dahir 1981; Abdourahim 1983; Chouzour 1994; Le Guennec-Coppens 1994). Le mot *hirimu*, employé aussi bien avant qu'après cette rupture, désigne donc des groupes qui ne recrutent pas selon les mêmes critères : on l'a traduit par classe d'âge et par classe de statut, selon qu'il s'agit, dans le premier cas, de Fils de la cité (non mariés) ou, dans le deuxième, d'Hommes accomplis (mariés). Que les Comoriens aient conservé le même terme montre qu'il s'agit pour eux d'éléments comparables, alors que cela

Catégorie des Pères ou Hommes accomplis	échelon de statut	Vieux	↑ sens de la progression
	échelon de statut	Rois de la cité	
	échelon de statut	Fils au Bonnet	
GRAND MARIAGE			
Catégorie des Fils de la cité	échelon intermédiaire	<i>maguzi</i>	↑ sens de la progression
	échelon et classe d'âge	Rois des Fils de la cité	
	échelon et classe d'âge	<i>wazuguwa</i>	
	échelon et classe d'âge	<i>washondje</i>	

Tabl. 1 Modèle "à rupture", exemple d'Itsandra

concerne des positions prescrites pour les Fils et des positions atteintes pour les Hommes accomplis.

Plus courant que le mot *beya* avec lequel il est employé alternativement, le mot *hirimu* trouve peut-être son origine dans les groupes d'adolescents de jadis, guerriers et initiés⁸. À l'âge où ils entrent dans les *hirimu*, les jeunes gens ne logent plus dans la maison maternelle, bien qu'ils y prennent toujours leur repas, mais dans des cases de célibataires qui sont placées à la périphérie des cités et ne sont pas considérées comme de vraies demeures. Ils doivent attendre de se marier pour entrer dans une maison conjugale. La circoncision, perçue aujourd'hui comme une prescription islamique, est effectuée sur des enfants d'environ 10 ans, dans l'aire d'ablution de la maison maternelle, ou parfois sur les nourrissons dans un cadre médicalisé. Le père, en tant qu'Homme accompli, doit organiser dans la Cité les fêtes de célébration d'au moins une circoncision, celle de son fils aîné, et c'est seulement à ce titre qu'une certaine emphase est mise sur l'événement. Un garçon non circoncis peut faire partie des classes d'âge mais ne pourra pas se marier, même « en petite maison ».

Le jeune homme entre, en payant un droit, dans la catégorie des Fils de la cité au sein de laquelle il peut gravir quatre échelons avant de faire individuellement son Grand Mariage : *washondje*, *wazuguwa*, Rois des Fils de la cité (*wafomanamdji*), *maguzi*. Le paiement distinct d'un cabri est requis pour entrer dans la première classe des *washondje*. L'âge moyen de recrutement se situe actuellement vers 20 ans, avec des variations selon les villes.

La classe des *washondje* comprend le noyau des fondateurs et les membres qu'ils auront recrutés par la suite⁹. La formation d'une nouvelle classe se fait lors de la montée collective des classes qui libère le premier échelon. Ce moment crucial survient quand les *wazuguwa* prennent le pouvoir des Rois des Fils de la cité et montent à cet échelon. Les Rois détrônés sont alors poussés collectivement dans l'échelon suivant appelé *maguzi*. Les membres de cet échelon n'en sortent qu'individuellement en faisant leur Grand Mariage. Les *maguzi* représentent un échelon charnière entre les deux parties du système.

L'âge moyen du Grand Mariage va de 40 à 60 ans. De nombreux Fils de la cité se marient « en petite maison » en attendant de pouvoir célébrer

8. Le mot *hirimu* peut être rapproché du mot bantou des Meru du Kenya *kirimû* ou *kirimarimû*, personnage d'avaleur dans les jeux initiatiques et dans les contes, que l'on retrouve aux Comores. En kiswaïli, *hirimu* désigne des groupes d'âge mais surtout les groupes d'adolescents (Sacleux 1939-1941, II : 278).

9. Dans les villes où le système est particulièrement développé, on note l'existence d'une ou deux pré-classes qui se constituent avant l'entrée dans la catégorie des Fils et le premier échelon de *mshondje*. À Mvuni, cette propédeutique s'appelle *mmaravu*. À Ikoni, la première est celle des *manya kurantsini*, « Qui font leurs besoins au pied du mur », la deuxième, celle des *wana haramu washondje*, « Bâtards ou Demi-*washondje* » puisqu'elle précède celle des *washondje*.

leur Grand Mariage, ils sont donc déjà époux et pères hors de la « coutume » (*ki āda*). En effet, l'organisation du Grand Mariage de la fille aînée, puis du frère aîné draine les capacités économiques de la Maison et met à contribution tous ses membres (exploitation des biens collectifs et revenus de la migration) : le Grand Mariage des fils cadets est nécessairement tardif, et plus modeste en terme de moyens économiques. Dès qu'il est prêt à faire son Grand Mariage, l'homme quitte sa classe d'âge, quel que soit l'échelon où elle se trouve, pour accéder individuellement à la catégorie des Hommes accomplis¹⁰ (*wandru wadzima*) encore appelés Pères (*wandru wababa*). Il entre d'abord dans le *hirimu* de Fils au Bonnet (*mna ikofia*), qu'on peut considérer comme un échelon « statutaire ».

La réalisation d'autres fêtes coutumières, en particulier le mariage de sa fille¹¹, ou aujourd'hui un simple paiement, permet au Fils au Bonnet de monter, toujours individuellement, à l'échelon de Roi de la cité (*mfo-mamdji*). C'est à cet échelon que l'homme organise toutes les fêtes coutumières pour ses enfants et les enfants de sa sœur. En fin de carrière, ayant atteint un âge avancé (entre 70 et 80 ans), il se retire peu à peu de la direction de la cité et fait partie du petit groupe des Vieux (*wazee*) ou Vieux conseillers (*wazee marandrazi*) écoutés des Rois de la cité et chargés des conciliations. Dans certaines villes, les Rois âgés ayant réalisé toutes les fêtes coutumières sont nommés *wafwahaya* ou *wafadhwahaya*, dans d'autres, Sept premiers (*fukare ya handa*). Ils sont entrés dans le groupe des Vieux quand leur fils ou leur gendre a accédé au grade des Rois de la cité, car un « père » ne peut appartenir au même cercle que son enfant.

L'ensemble du dispositif de classes est caractérisé par un double principe : égalité et solidarité entre les membres de la classe d'âge, inégalité et subordination des classes successives, qu'elles soient d'âge ou de statut, prises dans une relation hiérarchique. Ce double principe est explicité par les règles de la commensalité : les frères d'âge se réunissent pour partager les festins, alors que des classes différentes ne peuvent en aucun cas s'asseoir autour du même plat ; elles prendront soin de se succéder dans les maisons où sont servis les repas. Un principe générationnel, non contradictoire avec les précédents, apparaît dans la délimitation des catégories de Fils et de Pères et, parmi ces derniers, dans l'interdit de commensalité entre un ancien et les enfants qui lui succèdent.

10. Concept que l'on retrouve dans de nombreuses sociétés d'Afrique de l'Est. Pour un commentaire de ce terme aux Comores, voir Blanchy 1996 : 183-184.

11. Ou la circoncision du fils, célébrée en principe avant l'entrée de celui-ci dans les classes d'âge sans en être une condition.

Les Fils de la cité (*wanamdji*)

162

La cohérence interne de la catégorie des Fils de la cité repose sur les deux échelons centraux : celui des Rois des Fils de la cité, qui détiennent le pouvoir sur la catégorie des Fils, et celui des *wazuguwa* qui les suivent immédiatement et qui, le jour venu, les renverseront par une sorte de coup d'État soigneusement orchestré. La pression exercée, de plus en plus forte au fil du temps, dépend aussi de la manière dont les Rois des Fils exercent leur pouvoir : de bons Rois seront plus longtemps supportés par leurs cadets, et maintenus en place par les Pères qui, en réalité, sont les seuls à autoriser les transmissions.

Le changement de pouvoir suppose aussi que *wazuguwa* et *washondje* se soient mis d'accord, situation délicate à assumer pour ces derniers car, selon le jeu des relations alternées propre à tout système de classe, les *washondje* se retrouveront complices du renversement de leurs « pères » (la classe des Rois des Fils). Alors que les relations entre classes contiguës sont marquées par la rivalité, les classes alternées « siègent ensemble », c'est-à-dire qu'elles se parlent librement : chaque classe a « mis au monde » celle qui la suit en position alternée, c'est-à-dire qu'elle l'a recrutée et lui sert de mentor.

À Ikoni (tabl. 2), l'échelon des Rois des Fils est composé de trois subdivisions, seule la deuxième étant réellement au pouvoir. L'ordre de

Catégorie des Pères Hommes accomplis	échelon de statut	Vieux
	échelon de statut	Rois de la cité
	échelon de statut	Fils au Bonnet
GRAND MARIAGE		
Catégorie des Fils de la cité	échelon intermédiaire	<i>wana zidakani</i> ou <i>mara yitswani</i>
	échelon intermédiaire	<i>guzi, yivile</i>
	échelon et classe d'âge (3 subdivisions)	Rois des Fils de la cité <i>wenye handani</i> wenye mbili <i>wenye tsanu</i>
	échelon et classe d'âge	<i>wazuguwa</i>
	échelon et classe d'âge	<i>washondje</i>
Enfants	échelon préparatoire, pré-classe	Demi- <i>washondje</i>
	échelon préparatoire, pré-classe	Qui font leurs besoins au pied du mur

↑
sens de la progression

Tabl. 2 Modèle "à rupture", exemple d'Ikoni

leur nom, à rebours, reflète la progression : Maîtres de Cinquième, de Deuxième, de Première [catégorie] (*wenye tsano, mbili, handani*), *wenye* (sing. *mwenye*) signifiant « maîtres », « propriétaires », « responsables ». Il existait autrefois une sorte de conseil de gouvernement des Fils nommé *rosha* : composé de neuf membres – sept Rois des Fils dont trois Maîtres de Deuxième [catégorie], un *mzuguwa* et un *yivile* (équivalent de *guzi*) – il se réunissait sur la grand-place de Funi Haziri¹².

Comme symbole de leur capacité à agir pour le développement de leur ville, les Rois des Fils, dès leur intronisation, doivent choisir une sorte de grand œuvre destiné à marquer leur règne. Il s'agit le plus souvent de la restauration et de l'embellissement des deux lieux où se tient cette société masculine : la place publique (*bangwe*) et la mosquée du vendredi. De nos jours les villes se mobilisent pour construire de nouvelles mosquées, bien plus vastes et plus luxueuses que les anciennes ; elles lèvent des cotisations sur les classes d'âge et les classes de statut qui remplacent alors les prix d'entrée et le prix de passage d'une classe à la suivante (cabri, repas) et prélèvent des taxes sur certaines fêtes de Grand Mariage.

Dans les rituels d'intronisation, les Rois des Fils sont traités comme les fers de lance, les guerriers de la Cité. Un Roi de la cité d'Itsandzeni déclarait lors d'une prise de pouvoir chez les Fils en 1986 : « Nous vous attendions pour que vous laviez le déshonneur de ce trou [le manque d'argent] dont nous n'avons pu venir à bout, car nous sommes pauvres. C'est une cité de pauvres et c'est Dieu qui permettra que les travaux de la mosquée se fassent. Nous étions "insultés", mais cette insulte attendait les *Mavuma Baraka*, pour qu'aujourd'hui nous puissions combler ce trou béant »¹³. Dans un contexte d'honneur toujours menacé par la compétition permanente, c'est comme si la ville était en guerre et que ses héros, baptisés spontanément du nom propitiatoire de *Mavuma Baraka*, « Moissonneurs de Baraka », allaient lui assurer la victoire.

L'échelon de Rois des Fils correspond sans doute à celui des chefs de guerriers des siècles passés que célèbrent les textes littéraires recueillis par Moussa Saïd (2000). On se souvient encore du *hirimu* des Wamaimba (royaume du Domba) qui fut vainqueur du *hirimu* des Wamidodo (royaume du Bambao). La force physique des guerriers était exaltée ; le chef élu était souvent envoyé en combat singulier. Au XIX^e siècle, le roi du Mbadjini détachait des Fils de la Cité pour garder les marches du royaume¹⁴. À Ikoni, capitale du Bambao, on n'a pas oublié les classes de

12. Enquête Moussa Issihaka. Voir aussi Blanchy, Damir & Moussa 1989.

13. Enquêtes de Moussa Saïd, traduites par nous.

14. D'après le manuscrit du lignage princier hinya Mdombozi, rédigé en 1968 par un de ses membres, non publié.

guerriers nommées *Maeza-ntsi* (Constructeurs du Pays) et les *Wamagora* (Ceux aux Chapeaux de Palmes)¹⁵ qui combattirent pour Saïd Ali, dernier roi des Comores avant l'établissement du protectorat français en 1886. Ikoni garde aussi le souvenir des représentants des douze matrilignages de la Cité qui assuraient la garde militaire en accrochant leurs douze sabres au mur de la place publique : ici apparaît aussi un principe lignager, au fondement des classes, qui sera repris plus bas.

Aujourd'hui, le pouvoir des Rois des Fils s'exerce avec efficacité dans l'entretien et le fonctionnement matériel de la Cité et de ses lieux publics. La catégorie des Fils est comparable à une équipe municipale dont les Rois sont les maires et les jeunes classes, les balayeurs. Quant au chef (*mfoma*, pl. *wafoma*) qui émerge dans chaque classe, dès sa fondation, il s'impose non par son origine lignagère mais par ses qualités sociales et parfois par sa force. Le chef et ses amis ont le privilège de représenter la classe entière lors des partages et des invitations, et la répartition de ces avantages dans le groupe peut prendre des allures de clientélisme.

Les Rois des Fils de la cité qui ont dû céder la place à une nouvelle classe ont été poussés à avancer d'un échelon, en réalité à « tomber » – car c'est mal vécu – dans l'échelon des *maguzi* (sing. *guzi*), sorte de coulisse ou d'entre-deux du système. *Guzi* (on dit aussi *yivile*) est l'échelon de celui « qui n'a plus de place » disent les gens d'Ikoni : il n'est plus Fils de la cité, il n'est pas encore Homme accompli. Le *guzi* est aussi comparé à un vieux¹⁶, à un retraité, ce qui souligne la fin de son rôle actif en tant que Roi des Fils. Néanmoins l'expérience qu'il a accumulée fait de lui le meilleur conseiller de ses cadets, et l'intermédiaire idéal entre la catégorie des Fils et la catégorie des Pères qu'il est censé rejoindre bientôt, comme le souhaitait tel orateur d'Itsandzeni : « Ceux qui sortent [de cet échelon de Rois des Fils], qu'ils nous rejoignent, nous les Hommes accomplis, qu'ils deviennent Fils au Bonnet, qu'ils "entrent dans la maison" [d'une épouse, c'est-à-dire qu'ils se marient] »¹⁷.

Mais plus généralement, dans le système à rupture, l'échelon *guzi* fait peur car il peut aussi être une impasse dans le parcours de l'individu. Le temps qu'on y reste n'a d'autre intérêt que de permettre de préparer les fêtes du Grand Mariage ; si l'on s'y attarde, c'est qu'on échoue à organiser ces fêtes, et l'on encourt alors le déshonneur personnel et familial. Cette peur est encore plus aiguë quand une deuxième classe de Rois des Fils détrônés vient s'empiler sur la précédente, dont les membres peuvent alors être désignés de manière méprisante par des expressions comme *mdru*

15. Communication de Moussa Issihaka.

16. À Male, cet échelon est nommé Vieux des Fils de la cité (*wazee wa wanamdji*).

17. Enquêtes de Moussa Saïd.

tsuwo, « celui-là », ou *mara yitswani*, « qui se voile la tête », ou encore par dérision *mwana zidakani*, « jeune fille recluse ». Ce nom, généralement donné aux filles aînées interdites de toute sortie jusqu'à leur Grand Mariage, lorsqu'il est appliqué à un homme, stigmatise sa passivité et dénote une véritable régression par l'inversion du genre.

Or, tandis que les *maguzi* sans moyens sont contraints à l'attente, certains fils aînés des familles dominantes réussissent à célébrer leur Grand Mariage alors qu'ils ne sont que *wazuguwa*, voire *washondje*, excès inverse, assez rare, en rupture totale avec l'esprit du système qui veut que chacun atteigne la position de Roi des Fils avec ses camarades d'âge. À Shezani, un *mzuguwa* d'une vingtaine d'années, après son Grand Mariage, continua par amitié à manger avec ses frères d'âge non mariés. Ceux-ci, gênés, lui firent remarquer qu'il était un *mdru mbaba* (un Père) et il dut sans plaisir rejoindre les autres Pères, beaucoup plus âgés que lui¹⁸. Ces tensions et ces dérives sont néanmoins inhérentes à ce type de classement et d'avancement. Le parcours idéal consiste à gravir les trois échelons pour exercer, avec sa classe, le pouvoir de Roi des Fils, puis à organiser son Grand Mariage. Cependant, de nos jours, le principe d'égalité et de communauté de destin des classes d'âge est de plus en plus contrecarré par le pouvoir économique de la famille ; l'argent accumulé est un nouveau facteur qui permet à une minorité de gens un avancement individuel encore plus rapide. C'est la raison pour laquelle une proportion importante d'hommes originaires de Ngazidja s'expatrient pour tenter d'amasser rapidement les moyens financiers dont leur famille ne dispose pas sur place. Autre adaptation : on constate que nombre de jeunes gens diffèrent leur entrée dans la catégorie des Fils jusqu'au moment où ils envisagent la réalisation de leur Grand Mariage. Ils intègrent alors directement la classe où se trouvent les camarades de leur promotion, mais le prix d'entrée est plus élevé, à proportion de la part que reçoit la classe quand la catégorie entière se partage un repas ou de l'argent. Ce paiement prend bien souvent la forme d'une cotisation pour la construction de la nouvelle grande mosquée¹⁹. Dans d'autres cas encore, à Moroni par exemple, la catégorie des Fils n'est plus du tout organisée en classes d'âge. L'individu entre directement, par son Grand Mariage, dans une classe de statut.

Quelles que soient les modifications en cours dans la catégorie des Fils, les rapports au sein de chaque classe, comme entre les classes, sont constamment marqués par un principe de précedence, qu'il soit d'aïnesse

18. Communication de Bindjad Ismaila.

19. C'est grâce aux comptes de ces travaux, soigneusement portés sur un cahier, que nous avons obtenu des renseignements sur la démographie des classes et sur la répartition des biens et des cotisations entre classes.

ou d'ancienneté. À l'intérieur de chaque classe, la domination des aînés sur les cadets, des « grands » sur les « petits », parfois séparés en deux sous-groupes, est exprimée par le mot *mwanashe* qui signifie « cadet corvéable », soumis, obéissant. Ce rapport d'aînesse renforce celui d'ancienneté entre les classes, fondé sur l'âge : chacune est la cadette corvéable de la précédente qui, ayant travaillé à son recrutement, est en droit de lui imposer divers travaux et basses œuvres. On retrouve un rapport de sujétion identique dans la hiérarchie des lignages qui s'appuie à l'origine sur l'ordre d'installation dans le lieu ; ainsi, selon les traditions, les lignages de vizirs, arrivés plus tard, sont-ils dits *wanashe* des lignages des rois conquérants et fondateurs des royaumes (Chouzour 1982 : 38).

Les Pères ou Hommes accomplis

En faisant son Grand Mariage, l'homme quitte sa classe d'âge et entre individuellement dans la catégorie des Pères (*wandru wababa*) ou Hommes accomplis (*wandru wadzima*). Le premier échelon, nommé *mna ikofia* que nous traduisons par Fils au Bonnet²⁰, présente un caractère encore intermédiaire. Le bonnet musulman brodé qui autrefois, dit-on, n'était porté que par les hommes mariés est un signe de sa promotion tout comme la robe (*kandzu*) en soie, que certains hommes non mariés arborent cependant depuis peu au lieu d'une robe en cotonnade. Le signe vestimentaire par excellence des Accomplis demeure l'écharpe posée sur l'épaule, *mharuma*, de l'arabe *harîm* « sacré ». Le nouveau marié reçoit aussi de la famille de sa femme des manteaux noirs soutachés d'or (*djoho*) et un sabre (*upanga*) qu'il empoignera pour danser le *tari la meza*²¹ lors des autres Grands Mariages (cf. photos). La carrière d'Homme accompli ou de Père est progressive, et celui que l'on nomme Enfant ou Fils (*mwana*) pendant les fêtes du Grand Mariage ne devient pas un Père du jour au lendemain ; comme le rappelle une expression locale, il « en prend le chemin », ce qui contient aussi l'idée de recommencement, de nouvel itinéraire.

À Ikoni, où l'on trouve une version classique et bien développée du modèle à rupture, le Fils au Bonnet n'est pas immédiatement considéré par les Hommes accomplis comme un des leurs. Il existait autrefois un échelon supplémentaire appelé *mna tilidji* : le nouveau marié, pour devenir Fils au Bonnet, devait célébrer un autre abattage de bœufs au profit des Pères. À Kurani, on va même jusqu'à dire qu'un Fils au Bonnet n'est ni d'un côté ni

20. Et non Petit Bonnet : on aurait alors sans doute *mna kofia*. *Mna*, contraction de *mwana*, enfant ou ici fils, est également utilisé pour traduire l'adjectif petit devant les noms de choses. *Motro*, pl. *watrotro*, signifie enfant au point de vue de l'âge et non de la génération et désigne les plus jeunes qui ne sont pas encore entrés dans le système d'âge.

21. Danse masculine rythmée par des tambourins *tari* ; entre les différentes figures, le sabre est déposé sur une table centrale (*meza*).

de l'autre, qu'il n'a pas de place dans le système, comme s'il n'avait pas complètement abandonné sa condition de *guzi*. Nouveau marié, le Fils au Bonnet n'est pas encore père (*mbaba*) et sa femme n'est pas encore mère (*mdzadzze*). Ce n'est qu'après avoir effectué les célébrations qui ponctuent la grossesse de sa femme et la naissance de son enfant, au cours desquelles il « fait manger les autres », qu'il est considéré comme un des leurs par les Hommes accomplis et appelé à participer à leurs partages.

En effet, la différence essentielle entre un Fils de la cité et un Père, c'est que « le Fils ne mange pas [de viande] » c'est-à-dire qu'il n'a pas droit aux parts de viande crue des bœufs abattus lors des fêtes. La viande (crue) est réservée à ceux qui ont une maison (d'épouse) où ils peuvent la faire cuire. La cité inclut la catégorie des Fils de la cité (*unamdji*) et la catégorie des Pères, Hommes accomplis (*undru undzima*), mais, au sens politique, le pouvoir n'appartient qu'aux Pères qui seuls ont le droit de se partager la viande. Marié, le nouvel Accompli devient réellement membre de la Cité – dont la catégorie des Fils n'était que l'antichambre – et entre dans un cercle de partage de la viande. La constitution d'un cercle, contenant les deux échelons de Fils au Bonnet et de Rois de la cité (tabl. 1), impose que soit représenté chaque matrilignage (*hinya*) de la Cité dans chaque échelon ; la distribution des morceaux respecte le rang du lignage de chacun. On constate que le rang des premiers lignages est unanimement reconnu alors que la place des derniers reste floue et dépend des circonstances : ce départ d'avec la règle, moins qu'un affaïssement de la norme par les accommodements qu'il autorise, assure en réalité la pérennité du principe hiérarchique.

Le pouvoir des Pères est fondé sur le contrôle du travail des Fils de la cité et de leurs affaires matrimoniales. Les Pères pèsent sur l'ensemble en refusant ou en autorisant les *wazuguwa* à monter à l'échelon des Rois des Fils. Ils invoquent deux sources pour légitimer leur pouvoir : d'une part, situant l'ordre social coutumier de Ngazidja dans l'ensemble de l'œuvre de création divine, ils disent « tenir leur charge de Dieu »²² ; la passation de pouvoir est marquée par une lecture publique du *Maulid*, récit de la Nativité du Prophète. D'autre part, ils accordent leur bénédiction aux nouveaux Rois des Fils au nom de toute la Cité (l'ensemble des classes masculines). La réalisation des Grands Mariages et l'accès des Fils au statut d'Homme accompli sont également sous leur coupe puisque tout Père consent ou non à laisser épouser sa fille ou sa nièce. Les « chefs de Maison » (sing. *itswa dabo*), pères ou oncles, « prennent » les hommes des autres Maisons et les marient à leur fille, le mariage amenant l'homme dans la maison de sa femme. Les catégories générationnelles fonctionnent aussi comme des catégories matrimoniales et orientent peut-être les alliances.

22. Enquêtes de Moussa Saïd à Itsandzeni, 1986.

La position éminente qu'occupent les Accomplis à la tête du système de classement et de promotions, dont la désignation par le même terme de *hirimu* renforce l'idée de cohérence interne et d'homogénéité, masque en réalité la rupture qui se produit dans les critères et les règles d'avancement : l'âge dans la catégorie des Fils de la cité et la progression collective pour parvenir à l'échelon des Rois des Fils ; la réalisation des fêtes dans la catégorie des Accomplis et la promotion individuelle à l'échelon des Rois de la cité qui laissent inévitablement des individus en chemin. La comparaison avec des modèles qui mettent en œuvre d'autres agencements permettra de mieux cerner le caractère sélectif d'un système qui entretient et nourrit une compétition exacerbée entre les hommes.

Le modèle à progression continue

Bien que la majorité des données recueillies à Ngazidja²³ relève du modèle à rupture, nous avons constaté l'existence d'un système d'âge à progression continue dans les villes de Dembeni et Mdtypezezi, situées dans le Mbadjini et le Hambuu au sud de l'île. La description de ce modèle, qui semble devenu marginal, s'est révélée décisive pour la compréhension de l'ensemble du fonctionnement des classes à Ngazidja. Ce système présente une articulation complète entre les classes et les échelons – principe rigide dont l'application soulève inévitablement des interrogations –, et une combinaison originale entre, d'une part, la progression des classes sur les échelons et, d'autre part, l'avancée individuelle de leurs membres vers des positions atteintes.

Les gens de Dembeni, conscients d'une originalité dont ils tirent fierté, la présentent ainsi : « Ici quand on se marie [en Grand Mariage] on ne quitte pas pour autant sa classe d'âge (*beya*). C'est pourquoi les gens des autres villages nous envient ». Les classes d'âge franchissent successivement les échelons sans être démantelées par le Grand Mariage de leurs membres, bien que la différence de statut entre un Fils de la cité et un Père qui a fait son Grand Mariage soit tout aussi reconnue. Divers procédés, formels et sociologiques, concourent à entretenir une continuité qui est recherchée et gratifiante.

Le système de Dembeni

Au niveau des premiers échelons d'âge, le fonctionnement est semblable à celui du système à rupture (tableaux 1 et 3). Les trois premiers échelons portent les mêmes noms, le troisième étant celui du pouvoir (Rois des Fils

23. Dans les villes de Moroni, Tsidje, Ikoni et Mvuni (Bambao), Itsandra-mdjini (Itsandraya), Mdtypezezi (Hambu), Dembeni, Kurani et Male (Mbadjini), Sima (Washili), Shezani et Itsandzeni (Mbwankuu), Djomani (Mbude) (cf. carte 2).

Échelons	Noms propres de la classe d'âge en place en 2000
Vieux (<i>wazee</i>)	Wamuhizi Wadjadidi Washami
<i>wafadhwahaya</i>	Wamadina
ceux-là (<i>wandru tsano</i>)	Waswafa (montée au pouvoir en 1998)
(non mariés) <i>maguzi</i>	Vizirs (<i>mawaziri</i>) Wa'arafa
	(pas de classe en 2000)
Rois des Fils de la cité (<i>wafomanamdji</i>)	Wamakka (montée au pouvoir en 1998) (dation du nom en 2000)
<i>wazuguwa</i>	pas encore de nom propre
<i>washondje</i>	(recrutement en 1998)

* En gras, les échelons et le nom des classes au pouvoir

Noms d'échelons d'hommes mariés, Pères

Tabl. 3 Modèle à progression continue. Exemple de Dembeni

de la cité) ; le décalage général des classes vers le haut se fait quand les cadets *wazuguwa* prennent le pouvoir aux Rois des Fils de la cité, ce qui permet le recrutement d'une nouvelle classe d'âge qui entre alors au premier échelon tout juste libéré, celui des *washondje*.

Deux différences majeures apparaissent ensuite : d'une part, la progression des classes sur les échelons se poursuit indépendamment des Grands Mariages des uns et des autres, d'autre part, l'échelon du pouvoir des Rois de la cité est pris collectivement par la classe entière, provoquant à ce niveau un autre décalage.

La classe de Fils qui a quitté l'échelon du pouvoir (Rois des Fils) monte au quatrième échelon dans lequel les hommes déjà mariés en Grand Mariage sont nommés Vizirs tandis que les non mariés sont nommés *maguzi* comme dans l'autre système. Au même échelon, la classe inclut donc deux catégories,

les Vizirs et les *maguzi*. Ce trait structurel important montre comment, tout en prenant acte de la diversité des conditions, la classe des frères d'âge continue d'exister alors que, au même moment dans le système à rupture, l'avancée collective cède la place à la seule progression individuelle.

La classe monte ensuite à l'échelon des Rois de la cité en prenant le pouvoir, comme cela se fait pour l'échelon des Rois des Fils, alors que dans le système à rupture on devient Roi de la cité individuellement en réalisant des fêtes après son Grand Mariage. À ce niveau, les membres de la classe d'âge ont tous fait leur Grand Mariage. S'il reste un homme non marié, cas marginal, il n'est pas reconnu comme Roi de la cité mais dénommé péjorativement « celui-là » (*mdru tsuwo*).

La classe quitte l'échelon des Rois quand les Vizirs suivants, à leur tour, prennent le pouvoir ; la classe détrônée monte à l'échelon des *wafadhwahaya* puis à celui des Vieux. Les *wafadhwahaya*, comme les *wasomali* à Mdjoyezi (tabl. 5), représentent une autorité supérieure et ce n'est qu'avec leur accord et leur soutien que les Vizirs peuvent monter à l'échelon des Rois. Le sens littéral de ces noms d'échelons, malgré l'importance politique de leur position, demeure inexplicé.

Échelons	avant 1949	De 1949 à 1954	De 1954 à 1955	De 1955 à 1960	De 1960 à 1961	De 1961 à 1967
Vieux (<i>wazee</i>)	Wanaleso Wanambondzi Wanampaya	Wanambondzi Wanampaya Wanangurumwe	Wanambondzi Wanampaya Wanangurumwe	Wanampaya Wanangurumwe Wanavundze	Wanampaya Wanangurumwe Wanavundze	Wanangurumwe Wanavundze Wanadjoho
<i>wafadhwahaya</i>	Wanangurumwe	Wanavundze	Wanavundze	Wanadjoho	Wanadjoho	Warahafu
Rois de la Cité <i>wafonamdji</i> ceux-là <i>wandrutsawo</i>	<u>Wanavundze</u>	<u>Wanadjoho</u> montée au pouvoir en 1949	<u>Wanadjoho</u>	<u>Warahafu</u> montée au pouvoir en 1955	<u>Warahafu</u>	<u>Wamhizi</u> montée au pouvoir en 1961
non mariés <i>maguzi</i> Vizirs <i>mawaziri</i>	Wanadjoho	Warahafu	Warahafu	Wamhizi	Wamhizi	Wadjadidi
position de la classe hors échelon	Warahafu		Wamhizi		Wadjadidi	
Rois des Fils de la cité <i>wafomanamdji</i>	<u>Wamhizi</u> montée au pouvoir ?	<u>Wamhizi</u>	<u>Wadjadidi</u> montée au pouvoir 1954	<u>Wadjadidi</u>	<u>Washami</u> montée au pouvoir 1960	<u>Washami</u>
<i>wazuguwa</i>	pas encore de nom propre	Wadjadidi	pas encore de nom propre	Washami	pas encore de nom propre	Wamadina
<i>washondje</i>	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre

Tabl. 4-1 Parcours des classes sur les échelons d'âge à Dembeni, 1949-1967
(Les classes parvenues aux échelons de pouvoir sont soulignées)

Le tableau 4, qui récapitule le parcours des classes sur les échelons à Dembeni de 1949 à 2000, montre, outre la vitalité du système, que les deux prises de pouvoir à l'échelon des Fils et à l'échelon des Rois n'étant pas synchrones, une classe se retrouve régulièrement hors échelon pendant quelque mois. Avant 1975, les règnes duraient cinq à six années ; une fois le décalage provoqué par la montée au pouvoir d'une nouvelle classe à l'échelon des Rois des Fils, la pression exercée sur les Rois de la cité se traduisait l'année suivante par leur remplacement par une nouvelle classe. La perturbation introduite par l'interdiction des manifestations coutumières sous le régime d'Ali Soilihi (1975-1978) se repère également, tout comme le rattrapage qui s'ensuivit : le règne des Waswafa chez les Fils, interrompu puis repris, a duré quatorze ans, celui des Washami chez les Hommes accomplis, quinze ans ; les Waswafa sont restés deux ans hors échelon alors qu'en 1998 la classe suivante des Wa'arafa n'occupa que trois mois cette position, entre les deux prises de pouvoir.

Cette progression en accordéon s'accommode des décalages et permet aux classes de perdurer au prix d'un premier bricolage : la mise hors échelon d'une classe, pour une période courte mais variable. Les classes sont

<i>De 1967 à 1968</i>	<i>De 1968 à 1973</i>	<i>De 1973 à 1974</i>	<i>De 1974 à 1989</i>	<i>De 1989 à 1991</i>	<i>De 1991 à 1998</i>	<i>Août-Novembre 1998</i>	<i>Depuis Novembre 1998</i>
Wanangurumwe Wanavundze Wanadjoho	Wanavundze Wanadjoho Warahafu	Wanavundze Wanadjoho Warahafu	Wanadjoho Warahafu Wamhizi	Wanadjoho Warahafu Wamhizi	Wanadjoho Warahafu Wamhizi Wadjadidi	Wanadjoho — Wamhizi Wadjadidi	Wamhizi Wadjadidi Washami
Warahafu	Wamhizi	Wamhizi	Wadjadidi	Wadjadidi	Washami	Washami	Wamadina
Wamhizi	<u>Wadjadidi</u> montée au pouvoir 1958	<u>Wadjadidi</u> montée au pouvoir 1974	<u>Washami</u> montée au pouvoir 1974	<u>Washami</u> montée au pouvoir 1989	<u>Wamadina</u> montée au pouvoir en 1991	<u>Wamadina</u> montée au pouvoir en 1998	<u>Waswafa</u> montée au pouvoir en novembre 1998
Wadjadidi	Washami	Washami	Wamadina	Wamadina	Waswafa	Waswafa	Wa'arafa
Washami		Wamadina		Waswafa		Wa'arafa	
<u>Wamadina</u> montée au pouvoir en 1967	<u>Wamadina</u>	<u>Waswafa</u> montée au pouvoir en 1973	<u>Waswafa</u>	<u>Wa'arafa</u> montée au pouvoir en 1989	<u>Wa'arafa</u>	<u>pas encore de nom</u> montée au pouvoir en 1998	<u>Wamakka</u> dation du nom 2000
pas encore de nom propre	Waswafa	pas encore de nom propre	Wa'arafa	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre
pas encore de nom propre	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre	pas encore de nom propre	(recrutement 1989)	pas encore de nom propre	(recrutement 1998)	pas encore de nom propre

Tabl. 4-2 Parcours des classes sur les échelons d'âge à Dembeni, 1967-2000
(Les classes parvenues aux échelons du pouvoir sont soulignées)

également dotées d'un nom propre à partir du moment où un nombre suffisant de leurs membres ont fait leur Grand Mariage, trait supplémentaire qui distingue ce modèle puisque dans le modèle à rupture les hommes à leur mariage quittent leur classe d'âge et précipitent sa disparition. Les gens de Dembeni ne sont pas du tout gênés par la présence dans une même classe d'âge de Fils et de Pères, seul moyen de conserver la continuité du système, mais on note que la constitution des classes, qui sont destinées à se maintenir, est soumise à des conditions plus strictes. Le rang des matrilineages joue un rôle dans les procédures d'installation d'une classe au premier échelon (*washondje*). Les jeunes gens qui fondent la nouvelle classe doivent représenter les neuf matrilineages (*hinya*) de la cité : les six premiers matrilineages fournissent chacun un cabri dit « cabri des rangs » (*mbuzi ya mahazi*) ou « de la hiérarchie », tandis que les trois derniers apportent simplement le riz. Le recrutement des autres membres se fait sur simple droit d'entrée. L'importance du concept de *kazi* (pl. *mahazi*) a déjà été soulignée. Sans cette fondation effectuée par les plus grands lignages, la nouvelle classe n'a pas d'existence ferme et peut être dissoute au moindre incident, comme cela s'est déjà produit ; mais une fois fondé dans les règles, le *hirimu* est indissoluble. Ce trait peut être interprété comme une intrusion de l'ordre lignager dans celui des classes ; mais on peut tout autant déceler dans ce formalisme le souci de combiner rigoureusement le principe de recrutement des classes avec la hiérarchie des lignages et, partant, d'assigner à cette dernière une place circonscrite.

La variante de Mdjoyezi

À Mdjoyezi, d'autres procédés contribuent à l'agencement, toujours problématique, des classes avec les échelons ; la mise hors échelon s'accompagne de l'augmentation du nombre des échelons, démultiplication qui permet d'amortir pour chacune des classes les effets structurels de l'articulation (tabl. 5).

Après avoir franchi deux pré-échelons, *wana nyora* et *wadjimivu*, le groupe de garçons entre dans la catégorie des Fils en rejoignant le premier échelon des *washondje*. Ils gravissent ensuite collectivement les échelons successifs : *wazuguwa*, Rois des Fils de la cité (par une prise de pouvoir), *maguzi* (ici un nom d'échelon indépendant du Grand Mariage des individus), *kamangaya*, *yivile*, *mabaladjumbe*, Rois de la cité (par une autre prise de pouvoir), *wasomali wa handa*, *wasomali wa pvili*, *wafwahaya*. Ici, la classe d'âge ne prend pas de nom propre mais porte le nom de son échelon. Comme à Dembeni, les prises de pouvoir aux deux échelons de Rois des Fils et de Rois de la cité ne sont pas synchrones, alors que les classes d'âge se succèdent sans interruption sur les échelons. La cohésion de l'en-

semble est maintenue par le fait qu'une classe peut se retrouver hors échelon, et donc sans nom. Dans cette position, elle porte alors le nom de son chef, « *hirimu* de Untel » ce qui montre que son existence en tant que promotion distincte n'est pas mise en cause. Les trois colonnes à droite du tableau 5 montrent la répartition des classes sur les échelons lors des trois dernières montées au pouvoir, qui eurent lieu en 1984 et 1998 pour les Rois des Fils, et en 1997 pour les Rois de la cité²⁴. La classe f s'est trouvée hors échelon de 1984 à 1997 : cette attente de treize ans n'a pas empêché la classe de monter à l'échelon des *mabaladjumbe* dès qu'il a été libéré, ce qui prouve que ce délai démesuré n'a pas entamé la volonté de ses membres d'avancer. La classe g à son tour est hors échelon depuis 1998 à cause d'une nouvelle montée au pouvoir de Rois des Fils.

Malgré l'absence d'équivalence explicite entre la classe d'âge et la catégorie générationnelle, qui dépend du Grand Mariage de chacun, les gens de Mdjoyezi arrivent à dire que *maguzi* et *kamangaya* sont « des noms [d'échelon] de la catégorie des Fils », car ils sont comptés dans les partages entre Fils. En revanche l'échelon *yivile* est explicitement hors catégorie, situé « au milieu » (*pvo hari pvanu*), comme la classe sans échelon placée périodiquement au-dessus de lui, avant d'occuper l'échelon des *mabaladjumbe* perçu comme relevant de la catégorie des Pères (tabl. 5). Cet aspect formel est confirmé par le contenu sémantique du mot *yivile*, désignant dans d'autres cités les promotions de Fils non mariés (*maguzi*) qui s'empilent, que l'on peut rapprocher du *kimeru ijîjî* (prononcé *iyele*), « grands non initiés » (Peatrik 1999 : 54). La classe sans échelon est assimilée aux *yivile* ou encore surnommée *washondje*, par comparaison avec le premier échelon des Fils, car elle est prête à entamer – chez les Pères – une nouvelle progression.

Grand Mariage et progression continue

Il faut maintenant considérer un dernier procédé qui concourt à conserver la synchronisation, à laquelle les populations attachent tant d'importance, entre la trajectoire des classes et celle des individus qui les composent.

Les classes d'âge franchissent les échelons quel que soit le nombre de Grands Mariages conclus par leurs membres. L'homme qui célèbre son Grand Mariage – les premiers le font à l'échelon des Rois des Fils, voire des *wazuguwa* – devient un Père tout en restant dans sa classe d'âge. Celle-ci contient progressivement de plus en plus de Pères et de moins en moins

24. Des informations précises sont difficiles à obtenir, car les gens ne s'intéressent pas aux dates mais aux durées de règne. Des montées au pouvoir de Rois des Fils eurent lieu en 1968, en 1972, deux fois dans la même année 1980, en 1984 et en 1998, ce qui donne des durées de règne allant de quelques mois à quatre ans, huit ans et quatorze ans. La prise de pouvoir étant annoncée à l'occasion d'une célébration de mariage, nos interlocuteurs en calculent la date d'après l'âge du premier enfant qui en est issu.

<i>Catégories</i>	<i>Échelons</i>	<i>Place des classes d'âge de 1984 à 1998</i>	<i>Place des classes d'âge de 1997 à 1998</i>	<i>Place des classes d'âge depuis 1998</i>
Pères	<i>wafwahaya</i>	a	a b	a b
Pères	<i>wasomali wa pvili</i>	b	c	c
Pères	<i>wasomali wa handa</i>	c	d	d
Pères	Rois de la cité	d au pouvoir depuis ?	e montée au pouvoir en 1997	e
Pères	<i>mabaladjumbe</i>	e	f	f
"au milieu"	position de la classe hors échelon	f		g
"au milieu"	<i>yivile</i>	g	g	h
Fils	<i>kamangaya</i>	h	h	i
Fils	<i>maguzi</i>	i	i	j
Fils	Rois des Fils	j montée au pouvoir en 1984	j	k
Fils	<i>wazuguwa</i>	k	k	l
Fils	<i>washondje</i>	l	l	m
Préparation	<i>wadjimiwu</i>	m recrutement	m	n
Préparation	<i>wana nyora</i>		n recrutement	o recrutement

* En gras, les échelons de pouvoir et les classes au pouvoir.
Par souci de clarté, les classes, qui normalement portent le nom de l'échelon qu'elles occupent, sont désignées ici par des lettres.

Tabl. 5 Système à progression continue (Mdjoyezi) :
dates des montées au pouvoir de 1984 à 1998

de Fils et, en principe, plus aucun quand elle est à l'échelon des Rois de la cité. Le souci d'assurer la pérennité de la classe se décèle dans plusieurs dispositifs : l'un d'eux consiste à doter la classe d'un nom propre dès que les hommes mariés y sont en nombre significatif, l'autre à « acheter » la reconnaissance sociale de la classe par les Hommes accomplis.

À Dembeni, dès que, dans une classe d'âge, se constitue un petit groupe d'hommes mariés, généralement à l'échelon des Rois des Fils, ceux-ci sont

habilités à choisir un nom propre de classe (tabl. 4). Ce nom leur est officiellement attribué par le responsable religieux *mwalimu* ou *mgangi* au cours d'un petit rituel islamique, puis il est annoncé sur la place publique à une heure astrologiquement propice. Les noms sont prestigieux et propitiatoires : Wa'arafa (Ceux du Mont 'Arafa en Arabie), Waswafa, Wamadina (Ceux de Médine), Washami (Ceux du pays de Cham, la Syrie ou le Yémen), Wadjadidi (Ceux qui sont en bonne santé), Wamuhizi, Warahafu (Ceux au Teint Clair), Wanadjoho (Ceux au manteau d'apparat). Dans la classe qui est à l'échelon des Rois des Fils depuis 1998, les hommes déjà mariés ont pris en 2000 le nom de Wamakka (Ceux de La Mecque). Le nom donne à la classe d'âge une identité valorisante qui, pour les plus célèbres comme celles de guerriers du XIX^e siècle, survit au dernier de leurs membres et reste longtemps dans les mémoires.

Tout cercle de partage de viande entre hommes mariés doit, pour être constitué, contenir des représentants de chaque classe d'âge nommée. Actuellement Dembeni compte neuf cercles de partage où sont représentées les sept classes d'âge comprenant des hommes mariés. Dans les rituels du *karamu* (« festin ») ou du *arusi*²⁵ qui consistent à offrir plusieurs bœufs à la cité (c'est-à-dire au cercle de partage auquel on appartient), la viande est distribuée par classe d'âge : aujourd'hui la classe des Waswafa (à l'échelon des Rois de la cité) et la classe des Wa'arafa (à l'échelon des Vizirs) prennent chacune un bœuf et repartagent avec les autres classes représentées. Dans chaque classe, on ne tient compte qu'en second lieu du rang (*kazi*) des lignages pour le partage de la viande et chaque individu reçoit sa part selon son rang relatif dans la classe. Le critère d'âge reste bien, dans ce modèle, le premier principe organisateur des partages entre Pères.

À Mdjoyezi, la dation de nom propre n'existe pas – on l'a vu, la classe porte le nom de l'échelon occupé – mais les nouveaux mariés « achètent la classe », soit une autre façon de proclamer l'existence officielle d'une classe appelée à durer. Par le paiement d'un cabri castré (*mfule*) et le versement d'argent – par ailleurs prix habituel de fondation de classe –, les premiers hommes mariés de la classe demandent aux Rois de la cité de reconnaître leur changement de catégorie et, à travers eux pour l'avenir, celui de la classe en tant que telle. « Acheter la classe » (sous entendu « de Pères ») a pour conséquence immédiate que les Rois de la cité « feront manger » désormais les hommes mariés, c'est-à-dire comptent cette classe dans les partages de viande.

Les mariages précoces révèlent les difficultés à faire coïncider avancée individuelle et progression collective. Il est pratiquement impossible aux premiers hommes mariés d'une classe, avant la reconnaissance de celle-ci,

25. Le rituel de *buliba arusi* permet aux Fils au Bonnet, les nouveaux mariés, de monter en grade et, dans le modèle à rupture, d'accéder individuellement à l'échelon de statut de Roi de la cité.

de prendre place parmi les Pères, les Hommes accomplis. Trop peu nombreux ou seuls de leur classe, ils doivent, pour manger leur part des festins, se faire accueillir provisoirement par les Hommes accomplis d'une classe au-dessus de la leur. On conseille parfois au marié très précoce de quitter sa classe pour une classe supérieure, car si « l'achat » de sa classe devait trop tarder, il devrait alors « acheter » une place individuelle dans un groupe d'hommes mariés, solution peu appréciée. Ce temps d'isolement relatif des premiers mariés d'une promotion s'achève quand leur classe est reconnue, nommée ou « achetée » comme classe d'Hommes accomplis : ils peuvent alors manger à la fois « en bas » et « en haut ».

Comme les mariages précoces, les mariages tardifs créent des non-congruences. Or, dans les faits, il reste à tous les échelons des hommes non mariés en Grand Mariage. Ils finissent par s'arranger avec leur classe pour payer le prix de leur intégration aux Hommes accomplis, lequel est partagé entre la cité (ensemble des hommes mariés, mais ce sont les Rois qui le prendront) et leur propre classe. La somme est minime par rapport à la prestation due à la classe d'âge lors du Grand Mariage ; celle-ci y renonce pour conserver son intégrité, pratique on ne peut plus explicite qui illustre l'importance accordée à la classe conçue comme une entité marquée par une communauté de destin, ce que résume cette affirmation entendue à Dembeni : « Nous restons ensemble jusqu'à ce que nous soyons tous mariés et tous morts ».

Un laps de temps, qui peut durer une ou plusieurs dizaines d'années, s'écoule avant que les frères de classe d'âge soient tous mariés. L'hétérogénéité de la classe, qui pourrait être une source de tension, est en réalité bien acceptée, car elle présente des avantages : on entend souvent dire qu'il n'est pas souhaitable que tout le monde se marie en même temps car une classe concentrerait, sur un petit nombre d'années, toutes les fêtes de mariage de ses membres. Un large éventail d'âges favorise donc l'étalement des fêtes : l'âge d'entrée dans la classe est assez ouvert, la règle étant de se sentir bien entre camarades. Les membres de la classe prennent tous part aux échanges dits « coutumes de Fils de la cité » (*āda ya kinamdji*), qui surviennent avant, pendant ou juste après le Mariage ; dans le même temps, les premiers mariés de la classe entrent dans les échanges nommés « coutumes de la cité » (*āda ya ki mdji*), raison pour laquelle on dit des hommes mariés « qu'ils mangent deux fois » dans ce système. Ces deux sortes de festivités se distinguent par les scènes où elles prennent place : espace privé de la maison pour les repas servis aux Fils, place publique (*bangwe*) pour les partages de bœufs qui sont le privilège des Pères.

Les « coutumes de Fils » peuvent être rangées sous trois rubriques : le repas de classe d'âge (*pandu*) offert tour à tour par chacun à sa classe ; les



Fig. 1 Hommes accomplis portant la canne ou l'épée pour danser le *tari la meza* lors d'un mariage de *ada*



Fig. 2 Hommes accomplis âgés, de la classe des *wafadhwahaya*, exécutant les figures du *tari la meza* avec l'épée, lors d'un mariage de *ada*



Fig. 3 Fils de la cité dansant le *tari la meza* lors d'un mariage de *ada*



Fig. 4 Rois de la cité et autres Hommes accomplis (assis), Rois des Fils (debout), sur la place publique, le jour de l' "entrée dans la maison" du marié *ada*

repas préparatoires au mariage, qui permettaient autrefois de nourrir les participants aux travaux : construction de la maison de la fiancée (*mawaha*), culture de son champ (*malima*) ou défrichage en forêt d'une nouvelle parcelle agricole (*mahuwu*)²⁶. Enfin, pendant le mariage et jusqu'à la naissance du premier enfant qui en marque véritablement l'achèvement, des repas sont offerts au marié et à ses frères d'âge qui sont considérés comme une seule personne morale : ceux que l'on sert dans la maison de l'épouse pendant les neuf jours de réclusion du Grand Mariage, puis les repas de « sortie de la chambre » et de « présentation au salon » du marié²⁷ ; quand le mari rentre d'un voyage, le « repas de bienvenue », *mwandjiyo*, servi dans la maison de sa femme. L'homme marié offre à nouveau à manger à ses frères d'âge pour le « Maulida du sixième jour »²⁸ après la naissance de l'enfant né du Grand Mariage ; la lecture du texte religieux est assurée par la classe d'âge.

Grand Mariage et progression individuelle

Une autre façon d'assurer la combinaison des classes et des échelons est de laisser la voie libre à une progression individuelle sans que cette dernière n'entame la cohésion de l'ensemble. Après le Grand Mariage, qui représente toujours un changement de statut personnel majeur, l'avancée individuelle se poursuit grâce à un système de titres sélectifs nommés *makama*, de l'arabe *maqâm* : rang, dignité, place (Lafon 1987 : 172), ou encore *daradja* : niveau, degré²⁹. Ils portent les mêmes noms que les classes de statut de l'autre modèle : *baladjumbe* pour le simple marié, puis Fils au Bonnet, enfin Sept Premiers, mais le principe en est bien différent. En effet, ces titres que les hommes mariés acquièrent individuellement sont obtenus indépendamment de, et parallèlement à la montée de l'ensemble de la classe sur les échelons. Cette double progression, étonnante, est la clé de ce système en ce qu'elle permet aux Hommes accomplis de jouer sur les deux tableaux, les positions prescrites et les positions atteintes.

Les cérémonies qui donnent accès à ces titres consistent en festins offerts uniquement à ceux qui les portent déjà : les titres fonctionnent comme des cercles d'échange ou encore des associations de titulaires. Le titre de Fils au Bonnet, qui suit immédiatement celui *baladjumbe*, permet de sortir de la position toujours ambiguë de nouveau mari et de conforter

26. De nos jours, les fêtes ont conservé leurs noms, et les échanges sont organisés par les mêmes partenaires. Seul a changé le contenu des prestations.

27. *Hurooha ndani et bubeza bandani*, précédés du *ndrovi ya ntswa sbenda* ou « plat de bananes du neuvième jour », décisif pour devenir *mdru mdzima* (Homme accompli) à Dembeni, comme ailleurs le « bœuf du neuvième jour » offert par le mari à la mère et à la famille de son épouse.

28. *Maulida ya keso*. À Mjoyezi, la fête s'appelle *usiyo*.

29. Mieux vaut ne pas reprendre ici, pour éviter toute confusion, les mots français de classe ou de grade qu'emploient aussi les Comoriens pour tenter de rendre compte de ces titres.

son statut d'Homme accompli. Le titre de Sept Premiers s'acquiert à Dembeni en donnant un repas, dans d'autres cités en abattant des bœufs (rituel du *arusi*). C'est grâce à ces titres que le père qui marie sa fille se trouve à un statut supérieur à celui de son « fils » (en réalité son gendre) devenu à son tour Homme accompli.

Le pouvoir de l'Homme accompli devenu Sept Premiers, obtenu par sa progression individuelle, s'exerce à travers l'Assemblée de Maison (*trengrwe la daho*), nouveau cercle de partage qu'il est habilité à fonder dans son lignage : il comprend un ou deux hommes mariés pour huit ou neuf frères cadets et neveux et les distributions suivent l'ordre d'ânesse des branches utérines. À Dembeni, si un homme sacrifie quatre bœufs pour la fête de *karamu* du mariage de sa fille, il en offre deux à son cercle d'hommes mariés (*mdji*), c'est-à-dire à la Cité, et deux à son Assemblée de Maison, c'est-à-dire à son lignage. La distribution dans son lignage d'une partie des biens exposés sur la place publique permet au chef, en tant que Sept Premiers, d'une part d'imposer chez lui son autorité de « chef de Maison » (sur les mariages et la gestion des terrains *manyahuli*), d'autre part d'agir pour la Cité comme un recruteur en engageant ses frères cadets et les fils de ses sœurs dans les échanges : la plupart ne sont pas mariés ni même entrés dans le système d'âge et leur part est envoyée dans la maison de leur mère. En rendant les jeunes garçons de la Maison débiteurs de leurs « pères » (en réalité leurs oncles maternels *wadjomba*) et de leurs aînés, il les pousse à entrer au plus tôt dans le système d'âge. L'Assemblée de Maison est à l'intersection de plusieurs principes. Son chef détient un pouvoir important à la fois dans la cité et dans la Maison, acquis tant par l'ânesse et l'ancienneté que par les réalisations et les compétences individuelles.

Dans le modèle à progression continue, plusieurs procédés assurent la continuité des classes. L'articulation classes-échelons, que les prises de pouvoir décalées auraient pu défaire, est maintenue au prix de la mise hors échelon provisoire d'une classe qui subsiste en tant que promotion. Le changement de catégorie générationnelle, très important malgré la règle de progression collective, est combiné avec les échelons et les classes : à Dembeni, le passage se fait au niveau de la classe mise hors échelon, la limite entre Fils et Père étant alors indécise ; à Mdjoyezi, un signe explicite de ce bricolage consiste à reconnaître un échelon supplémentaire (*yivile*) qui n'appartient à aucune des deux catégories et qui départage explicitement Fils et Pères.

La continuité des classes d'âge et l'accession collective d'une classe au pouvoir des Rois de la cité n'empêche pas les progressions individuelles, grâce à un système de titres renforçant le pouvoir politique et économique de certains membres des classes d'âge sans que l'existence de ces dernières soit mise en cause : leur hétérogénéité sociale est bien acceptée.

On retrouve dans les systèmes d'âge des Comores nombre des principes mis au jour dans les sociétés d'Afrique orientale, où les critères d'âge et de génération ont fait l'objet d'une élaboration particulièrement poussée. Les ressemblances dans les structures se doublent d'une similarité dans le vocabulaire où maints termes désignent des choses comparables.

Cette continuité s'explique tout d'abord par une histoire ancienne dont on connaît quelques éléments. Les Bantou qui ont migré dans l'archipel des Comores dès le IX^e siècle ont vraisemblablement apporté des principes d'organisation à base de classes d'âge et de génération, principes qui ont pu s'agencer différemment dans le temps selon le statut politique des cités. Les peuplements d'origine bantou n'étaient pas eux-mêmes homogènes : des indices linguistiques permettent de supposer que certains groupes suivaient une règle de filiation patrilinéaire qui n'a pas subsisté³⁰. Damir Ben Ali rapproche le mot *beya* (classes d'âge) du mot *bedja* (titre de chef), dont il serait issu, et pense qu'avant le temps des royaumes, d'après les données de la tradition orale, l'assemblée des représentants des lignages et les classes d'âge *mabeya* constituaient deux lieux d'exercice du pouvoir politique (Damir 1981; Chouzour 1994 : 140, 240).

L'île de Mwali, dont une étude approfondie paraît plus que jamais nécessaire³¹, connaît une organisation similaire, et plus directement attestée. Elle a conservé jusqu'au XIX^e siècle des structures politiques collégiales lignagères, sous l'autorité théorique d'un gouverneur anjouannais, et présente un système d'âge à progression continue. La population masculine est répartie en classes distribuées sur sept échelons d'âge ; les classes prennent un nom propre lors de leur création et disparaissent à la mort du dernier de leurs membres. Un système d'échanges nommé *shungu*, qui a longtemps existé aussi à Ndzuani et à Mayotte, et qui est comparable au *āda* de Ngazidja, fonctionne simultanément avec la progression des classes d'âge sur les échelons. L'impératif d'égalité, de mise lors des échanges dans le *shungu*, oblige à peser et à décompter soigneusement toutes les denrées qui circulent, contrairement au *āda* de Ngazidja devenu aujourd'hui très compétitif.

L'histoire des régimes politiques est un autre facteur qui a pu contribuer à façonner des systèmes d'âge tels qu'on les observe aujourd'hui dans l'ar-

30. À Ngazidja, il y a deux façons de nommer les membres d'un matrilignage (*hinya*) : avec la racine *nya*, mère : « *wenya Fwambaya* », ou bien, sans mention de lien matrilinéaire, avec la copule *wa* : « *wa Djambani* » qui dénote habituellement un lien patrilinéaire (devant le nom personnel du père) ou indéfini (devant le nom de la ville ou de la région). Il n'y a aujourd'hui aucune différence d'organisation entre les matrilignages malgré ces deux modes de dénomination.

31. Nous ne disposons que d'un mémoire de maîtrise soutenu par Mohammed N. Riziki à Bordeaux en 1986 et d'un texte non publié du traditionaliste Salim Djabir.

chipel. Mwali ne fut soumise au pouvoir d'un roi, le Malgache Ramanetaka devenu Abderemane, qu'au XIX^e siècle. Ndzuanani et Mayotte furent organisées chacune en un royaume unique vers le XV^e siècle, faible et instable à Mayotte, fort à Ndzuanani mais aux mains de lignages urbains très différents des paysans. À Ngazidja, plusieurs royaumes se construisirent (de sept à onze selon les époques), et l'on garde de cette période l'expression « les Sept Ngazidja » pour désigner l'ensemble de l'île (Damir, Boulonier & Ottino 1985 ; Martin 1983). Les royaumes de Ngazidja finirent par être aux mains de trois matrilignages princiers dont les descendants sont toujours en position dominante dans la hiérarchie sociale. Dans chaque royaume, la capitale, nommée « ville du pouvoir » (*mdji wa yezi*) et caractérisée par une architecture monumentale (Blanchy 1993), dominait tant les cités secondaires des vizirs appelées « grandes villes » (*midji mihuu*) que les petites cités rurales (*midji ndze*) (Damir 1989 : 25 ; Chouzour 1994 : 144).

Après la conquête coloniale et la disparition de royaumes qui auront duré cinq siècles, on retrouve dans les villes un type de pouvoir politique aux mains des « nobles, clans et notables » selon les termes de l'historien Jean Martin, mais on n'a guère de description du système d'âge. Grâce à un texte écrit en arabe, le panégyrique du soufi Saïd Bin Cheikh Al Maarouf, on sait qu'à la fin des années 1880, « la coutume à la Grande Comore était devenue forte au point de faire disparaître la Loi Purificatrice » (Abdul 'Anziz 1949 : 10)³². Faut-il y voir la simple indignation d'un prosélyte de l'islam confrérique, ou le signe d'un renforcement du système d'âge dans le cadre de chaque cité au moment où l'île passait sous protectorat français ? On peut interpréter en ce sens la construction, à cette époque, de portes monumentales à l'entrée des places publiques tandis que les palais royaux allaient être transformés en bureaux de cantons de la nouvelle colonie.

Comment cohabitaient dans les siècles précédents le pouvoir des classes d'âge et celui des vizirs et des rois ? Sans doute par une série d'emboîtements des unités politiques – cité, royaume, île entière – où se repèrent trois niveaux de pouvoir : ceux de la classe des Rois de la cité (*wafomamdji*), des rois de chaque « pays » (*wafaume wa ntsi*) et du « roi suprême » (*ntibe*) de l'île choisi parmi ces derniers. Les lignages royaux n'entraient pas dans la hiérarchie de ceux de la cité – ils s'alliaient entre eux –, tandis que les lignages des vizirs faisaient partie de la hiérarchie des « grandes villes » où ils tenaient la première place. La continuité de la

32. Cette contestation des coutumes est poursuivie aujourd'hui par les fidèles de Saïd Al Maarouf, les *darwesh*, qui refusent d'entrer dans les partages hiérarchiques de viande de bœuf et dans les cycles d'échanges.

nature du pouvoir exercé aux différents niveaux se décèle dans l'emploi d'un même terme bantou, à connotation guerrière, qui sert à désigner tout détenteur du pouvoir et de l'autorité : *mfaume* ou *mfoma* (de *fumu*, la lance). Le titre arabe de « sultan » ne fut employé que tardivement devant le nom des rois. Ce champ sémantique désigne aussi ce qui a dû être une source de tensions, à savoir qui des Pères ou qui des Rois contrôlaient les classes de guerriers.

Après l'indépendance des Comores, les institutions traditionnelles furent supprimées par le régime marxiste d'Ali Soilihi (1975-1978). À sa chute, les classes d'âge reprirent leur fonctionnement, non sans de multiples changements internes qui témoignent de leur vitalité. Le système d'âge et de statut fonctionne à Ngazidja comme système politique et l'ancienne hiérarchie des cités est toujours active dans la régulation des relations régionales et le maintien du contrôle social coutumier (amendes : *mawu* ; bannissements : *hulapvwa*). L'inexistence des communes et des conseils élus des îles, pourtant prévus par la Constitution de l'État comorien mais jamais mis en place, laisse le champ libre, dans chaque cité, à l'exercice d'un pouvoir « coutumier » (*ki āda*) sous la lointaine autorité de principe d'un gouverneur nommé et d'équipes gouvernementales instables.

L'île de Ngazidja présente plusieurs particularités dans l'archipel : elle est la seule île à avoir compté plusieurs territoires politiques ; le système d'âge, au lieu de s'affaiblir aujourd'hui, se maintient en se transformant et en s'adaptant ; la filiation, explicitement matrilineaire, présente des formes institutionnalisées plus rigides ; les cités ont une cohésion sociale marquée.

L'intérêt comparatif de l'exemple comorien réside dans l'agencement de la structure d'âge avec d'autres principes très diversifiés tandis que, en Afrique orientale, les systèmes d'âge et de génération subordonnent tous les autres principes de l'organisation sociale. L'examen des systèmes d'âge de Ngazidja a révélé deux composantes. En premier lieu, la combinaison de principes à maints égards contradictoires, l'égalité et la communauté de destin des compagnons d'âge, la hiérarchie sociale et la distinction individuelle. En deuxième lieu, le foisonnement des réalisations concrètes qui s'ordonne quand on les rapporte aux deux modèles examinés : ceux-ci apparaissent comme deux pôles opposés entre lesquels existe un large éventail de solutions intermédiaires.

Toute Cité a sa propre organisation d'âge, première cause de diversification des formules. Chaque système d'âge, à l'instar d'un sismographe, enregistre les compromis instables entre des principes récurrents. Cette variabilité renvoie à l'autonomie politique des cités, autrefois hiérarchisées entre elles au sein du territoire, aujourd'hui assurant leur propre développement : le système d'âge joue, plus que jamais peut-être depuis la fin des

royaumes, un rôle important dans l'organisation des pouvoirs. Le programme des fêtes qui constituent le Grand Mariage, précisément codifié dans chaque Cité, présente la même variabilité et participe également de l'identité de chacune d'elles. Le plaisir que prennent les informateurs à parler de l'organisation de leur Cité, leur méconnaissance fréquente des systèmes voisins qu'ils n'imaginent pas différents du leur, révèlent le sentiment d'une commune appartenance et souligne la prégnance d'une institution dans laquelle chacun se retrouve.

Un jeu subtil entre hiérarchie et égalité se relève dans toutes les institutions, dans toutes les instances où se joue la règle sociale. Les catégories sociales endogames, strictement séparées, s'organisent à leur tour selon ces principes contraires. Les matrilignages, ordonnés localement selon leur rang, sont régentés par un principe d'aînesse particulièrement inégalitaire qui pèse sur les règles de dévolution et de succession, et le devenir de chacun de leurs membres. Le système d'âge, fondé sur l'égalité des individus et la communauté de destin au sein de leur classe, est le cadre d'une hiérarchie, certes provisoire mais pesante, où les adultes décident du destin des plus jeunes. L'ancienneté, c'est-à-dire la succession des classes dans la Cité et des générations dans le lignage, et l'aînesse, définie par le rang de naissance, jointe au principe de précedence dans un lieu, additionnent leurs effets. Les différences entre les deux modèles (avec ou sans rupture) tiennent précisément à l'accentuation mise sur l'égalité, la commensalité, la communauté de destin, ou sur la hiérarchie et l'accomplissement individuel par le Grand Mariage.

D'où vient l'étonnante vitalité des classes d'âge dans le modèle à progression continue ? L'originalité du Mbadjini, l'ancien royaume du Sud où les exemples de ce modèle ont été observés, réside dans la conservation d'une institution politique « coutumière », le conseil des Pères de toutes les cités de ce territoire, qui se réunit régulièrement sur le lieu de la fondation du royaume. On y tient compte de l'ordre des cités et des lignages, selon un principe hiérarchique établi lors du premier partage de bœuf et de la distribution de sa viande, épisode central de la fondation. Écartés dès l'origine de l'autorité suprême de *ntibe*, les rois du Mbadjini n'ont pas eu l'opportunité de développer la même volonté expansionniste que les autres souverains, dont ils arbitraient les guerres incessantes. Les cités elles-mêmes ont gardé, dans le sud, une bonne mémoire collective nourrissant des sentiments d'identité distincte. On peut supposer qu'un pouvoir royal modéré a préservé l'autonomie des cités et favorisé, dans certaines d'entre elles, le maintien du système de classes d'âge continu malgré les difficultés formelles et le coût social élevé que cela implique. Ce système, que Dembeni et Mdjoyezi n'ont pas voulu abandonner, suscite envie et nos-

talgie dans les cités où les contraintes de l'accomplissement individuel pèsent sans compensation sur les projets de vie.

La capacité du système d'âge à jouer, à sa façon, sur des registres que l'on retrouve dans toutes les sphères de la société est probablement une des raisons de son succès : il est d'un bon rendement sociologique et politique. Mettant en scène l'égalité, il permet à tous d'y adhérer ; ménageant une hiérarchisation, il n'entre pas en contradiction avec les autres instances et autorise même des renforcements mutuels. Il fournit un classement indispensable à la mise en œuvre du politique dans la cité, par la distinction établie entre les gouvernants et les gouvernés et la définition de la citoyenneté.

Mais, en même temps il coexiste avec les matrilignages ; l'exemple des Comores offre l'occasion de reprendre la réflexion sur la place et le statut des hommes dans les sociétés à matrilignages. Le système d'âge concerne en premier lieu les hommes, même si des institutions féminines se retrouvent çà et là comme en reflet des institutions masculines. La question de la relation père-fils, si problématique dans les sociétés à matrilignages, et à plus forte raison lorsque la résidence est uxori-matrilocale, semble se résoudre à Ngazidja dans le cadre du système d'âge, par une définition classificatoire de ces positions. Comme le montrent les termes de parenté employés en adresse (et parfois en référence), les Pères de la cité sont aussi « pères » de leur neveu dans leur position d'oncle maternel du matrilignage, et « pères » de leur gendre dans la maison d'épouse où ils sont entrés et où celui-ci entre à son tour³³. Ainsi les hommes remplissent sur plusieurs modes leur rôle de père, tandis qu'ils demeurent en position d'alliés vis-à-vis du fils « qu'ils ont engendré » mais qui appartient au lignage maternel. L'écart générationnel soigneusement maintenu entre Fils et Pères puis, chez les seconds, conservé par les grades, souligne la présence du principe de division générationnelle, non sous la forme de classes, mais sous celle de catégories, lesquelles ont aussi des implications directement politiques puisqu'elles définissent les critères de la citoyenneté.

L'extraordinaire attrait que représente le Grand Mariage, qui ne se dément pas de nos jours, bien au contraire, peut s'interpréter comme une retombée de la combinaison de principes contraires. En mettant côte à côte des individus de conditions lignagère et économique différentes, le

33. Neveu et gendre ne faisant qu'un dans le cas du mariage préférentiel avec – et chez – la cousine croisée matrilatérale, pour les enfants aînés de la Maison, mariage compensé par l'autre forme préférentielle : épouser « chez son père » (cousine croisée patrilatérale). Contrairement aux autres îles, il n'y a pas à Ngazidja de termes spécifiques aux positions de beaux-parents et de gendre ou bru. Le seul terme non descriptif désignant une relation d'affinité est *shimedji*, qui peut désigner tout germain du conjoint, mais est employé le plus souvent pour le frère de la femme et le mari de la sœur, alliés qui se partagent les mêmes maisons.

système d'âge alimente la compétition et le désir de chacun de se distinguer et de s'accomplir. L'étonnante dynamique démographique des migrants de Ngazidja en France, bien plus nombreux que ceux des autres îles, l'importance des moyens financiers consacrés à la réalisation du Grand Mariage, illustrent cette course en avant dont on peut se demander où se situent les limites. L'adaptation des pratiques au contexte moderne (monétarisation des échanges, nouvelles fêtes, contestation sociale et actions de développement) entraîne des changements sans entamer pour autant la dynamique des institutions, lesquelles restent fondées sur l'appartenance à la cité par la participation au système d'âge et sur l'accès à la citoyenneté comprise comme un accomplissement.

MOTS CLÉS/KEYWORDS: Comores/*Comoros* – système d'âge/*age-group system* – matrilinéarité/*matrilineal descent* – hiérarchie/*hierarchy* – citoyenneté/*citizenship*.

BIBLIOGRAPHIE

Abdourahim, Saïd

1983 *Mariage à Ngazidja, fondement d'un pouvoir*. Bordeaux, Université Bordeaux II, thèse de doctorat.

1984 « Échanges des biens lors des festivités matrimoniales, le mariage coutumier dans l'île de Ngazidja », *Ya Nkobe* (Moroni), 2 : 3-6.

Abdul 'Anziz

1949 *La Vie et l'œuvre du grand marabout des Comores Saïd Mohammed ben Ahmed al-Ma'arouf* [texte imprimé] 1852-1904, selon son panégyrique [écrit en anjouanais par Abdul 'Anziz sous la dictée d'Ahmed ben Abderrahmane ben Sultan Allaoui et traduit] en arabe par Saïd Ka'abi [ibn Ahmed ibn Abdallah]... [Introduction de 'Amir ben Salim Bou-Bahi]. Essai de traduction par Paul Guy,... Abdourahamane ben Chei Amir. Tananarive, Imprimerie officielle.

Abélès, Marc & Chantal Collard, eds

1985 *Âge, pouvoir et société en Afrique noire*. Paris, Karthala.

Ahamada Mmadi

1989 *Fautes et sanctions dans la société traditionnelle comorienne de Ngazidja. Exemple de*

Nkurani-Sima. M'Vouni, École nationale d'études supérieures, mémoire.

Ahmed-Chamanga, Mohamed & Noël-Jacques Gueunier

1979 « La chronique swahilie de Saïd Bakari (1898) », in R.P. Sacleux, *Dictionnaire comorien-français et français-comorien*. Paris, SELAF, II : 621-657.

Ali Mohammed Ali

1989 *Monographie de Hantsindzi*. M'Vouni, École nationale d'études supérieures, mémoire.

Blanchy, Sophie

1992 « Famille et parenté dans l'archipel des Comores », *Journal des Africanistes* 62 (1) : 7-53.

1993 « Architecture et espaces sociaux à Ngazidja (Comores) », *Cahiers du Centre de Recherches littéraires et historiques de l'Université de La Réunion* (Saint-Denis), 8 : 33-50.

1996 « Le partage des bœufs dans les rituels sociaux du Grand Mariage à Ngazidja (Comores) », *Journal des Africanistes* 66 (1-2) : 169-203.

- 1998a « Les Comoriens, une immigration méconnue », *Hommes et Migrations* 1215 : 5-21.
- 1998b « Le “châle” ou le “foulard”. Itinéraire religieux de deux femmes comoriennes », *Journal de la Société des Africanistes* 68 (1-2) : 123-143.
- 1999 « Discours normatifs et images de la femme aux Comores », in Danièle Jonckers, Renée Carré & Marie-Claude Dupré, eds, *Femmes plurielles : les représentations des femmes, discours, normes et conduites*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme : 89-105.
- 2000 « Les Darwesh aux Comores (île de Ngazidja). Systèmes de valeurs et stratégie : de l'idéal islamique à la réalité sociale », in Claude Allibert & Narivelo Rajaonari-manana, eds, *L'Extraordinaire et le quotidien*. Paris, Karthala : 217-241.
- Blanchy, Sophie & Moinecha Saïd Islam**
- 1989 *Le Statut et la situation de la femme aux Comores*. New York, United Nations Development Programme.
- Blanchy Sophie, Damir Ben Ali & Moussa Saïd**
- 1989 *Sur les traces de l'histoire. Guide des villes de Moroni, Itsandra, Ntsudjini, Ikoni*. Moroni, Centre national de documentation et de recherches scientifiques.
- Boinaidi El Ghaniyou**
- 1988 *Essai de monographie d'Itsandra-mdjini*. M'Vouni, École nationale d'études supérieures, mémoire.
- Chouzour, Sultan**
- 1982 « Histoire et sociologie de Ngazidja. Le manuscrit de Saïd Hussein », *Études Océan Indien* 1 : 15-53.
- 1994 *Le Pouvoir de l'honneur. Tradition et contestation en Grande Comore*. Paris, L'Harmattan.
- Damir Ben Ali**
- 1981 *Musique et société dans l'archipel des Comores*. Paris, École des hautes études en sciences sociales, diplôme.
- 1984 « Organisation sociale et politique des Comores avant le XV^e siècle », *Ya Nkobe* (Moroni), 1 : 25-31.
- 1989 « Approche historique des structures administratives des Comores », *La Réunion, Annuaire des Pays de l'Océan Indien*. Saint-Denis, Université de la Réunion, XI : 17-42.
- Damir Ben Ali, George Boulonier & Paul Ottino**
- 1985 *Traditions d'une lignée royale des Comores*. Paris, L'Harmattan.
- Guy, Paul**
- 1952 « Compte rendu d'une enquête du Juge de paix à compétence étendue à Dzaoudzi sur le “magnahoule” à la Grande Comore », *Recueil Penant* 599 : 109-112.
- Kurimoto Eisei & Simon Simonse, eds**
- 1998 *Conflict, Age and Power in North East Africa*. Oxford, James Currey/Athens, Ohio University Press.
- Lafon, Michel**
- 1987 *Le shingazidja (grand-comorien), une langue bantu sous influence arabe*. Paris, INALCO, thèse de doctorat.
- Le Guennec-Coppens, Françoise**
- 1987 « Le *manyahuli* grand-comorien : un système de transmission des biens peu orthodoxe en pays musulman », in Marceau Gast, ed., *Hériter en pays musulman*. Paris, Éditions du CNRS : 257-268.
- 1994 « Influence from the Mainland : The Age-grade System in Greater Comoro », in David Parkin, ed., *Continuity and Autonomy in Swahili Communities. Inland Influences and Strategies of Self-determination*. Londres, School of Oriental and African Studies (« Beitrage zur Afrikanistik » 48) : 123-136.
- 1998 « Les “Hommes accomplis” », in Françoise Le Guennec-Coppens & David Parkin, eds, *Autorité et pouvoir chez les Swahili*. Paris, Karthala-IFRA : 131-153.

Martin, Jean

1968 « Les notions de clans, nobles et notables. Leur impact dans la vie politique comorienne d'aujourd'hui », *L'Afrique et l'Asie* 81 : 39-63.

1983 *Comores, quatre îles entre pirates et planteurs*. Paris, L'Harmattan, 2 vol.

Moussa Saïd

2000 *Princes, guerriers et poètes dans la littérature orale comorienne*. Paris, L'Harmattan.

Peatrik, Anne-Marie

1995 « La règle et le nombre : les systèmes d'âge et de génération d'Afrique orientale », *L'Homme* 134 : 13-49.

1999 *La Vie à pas contés. Génération, âge et société dans les hautes terres du Kenya (Meru*

Tigania-Igembe). Nanterre, Société d'ethnologie.

Sacleux, Charles

1939-1941 *Dictionnaire swahili-français*. Paris, Institut d'ethnologie, 2 vol.

Vérin, Pierre

1994 *Les Comores*. Paris, Karthala.

Wright, Henry T.

1984 « Early Seafarers of the Comoro Islands : The Dembeni Phase of the 9th-10th centuries », *Azania* 19 : 3-60.

1992 « Early Islam, Oceanic Trade and Town Development on Nzwani : The Comorian Archipelago in the 11th-15th Centuries A.D », *Azania* 27 : 81-128.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

Sophie Blanchy, *Seul ou tous ensemble ? Dynamique des classes d'âge dans les cités de l'île de Ngazidja, Comores*. — Cet article examine la dynamique du système d'âge de l'île de Ngazidja (Comores). Deux modèles principaux ont été dégagés de la multiplicité des variantes : l'ancien modèle de classes à progression continue montre une articulation complexe entre le système d'âge et la catégorie générationnelle dont le changement, célébré par le Grand Mariage, marque l'accès à la citoyenneté. Le modèle dominant met aujourd'hui l'accent sur la compétition et l'accomplissement individuel. La mise en regard de la progression des classes et de l'avancement des individus aide à comprendre comment s'agencent les principes contraires d'égalité et d'inégalité qui sont à l'œuvre dans toute les sphères de la société. Dans chaque cité, les classes d'âge masculines s'entremêlent avec une hiérarchie de matrilineages et des catégories sociales endogames, et coexistent avec la pratique de l'islam. Cet exemple éclaire aussi la réflexion sur la place et le statut des hommes dans les sociétés à matrilineages.

Sophie Blanchy, *Alone or All Together? The Dynamics of Age-sets in Cities on Ngazidja (Comoro Islands)*. — In the age-organization on Ngazidja Island (part of the Comoros), two major models stand out among a multitude of variants. The old age-set model based on a continuous progression involves a complex articulation between the age-organization and the generational category with a change that, celebrated by the Grand Marriage, marks access to citizenship. The currently prevailing model emphasizes competition and individual achievements. Comparing the progression of age-sets and the progress of individuals helps us understand how the contrary principles of equality and inequality (at work in all spheres of society) interact. In each city, masculine age-sets are mixed up with a hierarchy of matrilineages and endogamous social categories, and they coexist with the practice of Islam. This example provides a better view of the man's place and status in matrilineal societies.